



Avis public d'élection Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

Date du scrutin : 7 novembre 2021

Par cet avis public, Linda Normandeau, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de mairesse ou maire

Poste de conseillère ou conseiller 1

Poste de conseillère ou conseiller 4

Poste de conseillère ou conseiller 2

Poste de conseillère ou conseiller 5

Poste de conseillère ou conseiller 3

Poste de conseillère ou conseiller 6

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection (ou de l'adjointe désignée pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants :

Du 17 septembre au 1^{er} octobre 2021

Horaire

Du lundi au jeudi : De 8h30 à 16h30

Le vendredi, 1^{er} octobre : Le bureau sera ouvert de 9h00 à 16h30 en continué.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote situé au 233, rang Michaudville, entre 9 h 30 et 20 h, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 31 octobre 2021**

4. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;

Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :

Êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;

Avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;

Présentez des symptômes de COVID-19;

Avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;

Êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente ou le président d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du jeudi, 28 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16h30.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Madame Marie-Eve Colas
6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection (ou joindre sa secrétaire d'élection en son absence, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Madame Linda Normandeau, présidente d'élection
165, rang Michaudville
Saint-Barnabé-Sud (QC) J0H 1G0
Téléphone : (450) 792-3030 poste 1

Donné à Saint-Barnabé-Sud, le 13 septembre 2021



Linda Normandeau, présidente d'élection



RECRUTEMENT DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Toute personne intéressée à travailler dans le cadre des élections municipales, pour la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, peut compléter une demande à cet effet. Vous devez vous procurer un formulaire soit en faisant la demande au bureau municipal, 165, rang de Michaudville ou par courriel : dg@saintbarnabesud.ca